



## **Nouvelles voies pour l'égalité : rapport 2020 sur les aides financières**

**Les personnes en situation de handicap doivent pouvoir participer à la vie en société sur un pied d'égalité. Afin d'atteindre cet objectif, la Confédération soutient les projets renforçant l'égalité de ces personnes. Près de deux millions de francs sont à disposition à cet effet chaque année. Mais comment cet argent est-il concrètement distribué ? Le présent rapport donne un aperçu des demandes déposées et des projets soutenus en 2020. Il présente aussi les principales tendances dans l'octroi des aides financières au cours des dernières années.**

### **Demandes reçues et approuvées**

En 2020, le BFEH a reçu 41 demandes d'aides financières. Il en a approuvé 30, soit près de 73 %.

### **Conditions d'octroi et importance des aides financières**

Le BFEH peut notamment soutenir des projets limités dans le temps, qui sont fortement axés sur la pratique, dont l'impact perdure au-delà de la durée du versement de l'aide, propres à promouvoir la coopération avec d'autres organisations et projets, et présentant un caractère expérimental (art. 17 de l'ordonnance sur l'égalité pour les handicapés, Ohand, RS 151.31). Il s'agit avant tout de « tester [...] un certain nombre de mesures ou de formes innovatrices d'intégration ». Les aides financières sont donc destinées à explorer de nouvelles approches qui encouragent l'égalité. L'objectif final est de faire en sorte que d'autres organisations adoptent à leur tour les projets qui ont fait leurs preuves, afin que ceux-ci profitent au plus grand nombre possible de personnes handicapées.

### **Aides financières octroyées**

En 2020, le Département fédéral de l'intérieur (DFI) disposait d'un budget de 2 342 400 francs pour le soutien de projets novateurs et durables, crédit qui a été presque entièrement épuisé (2 312 673 francs).

Les aides financières permettent de soutenir des projets de dimensions variables et dépendent de la taille du projet envisagé et des fonds qui ont été nécessaires à sa réalisation. La contribution moyenne accordée en 2020 était de 88 403 francs, la plus élevée étant de 675 000 francs (montant versé sur plusieurs années) et la plus faible de 5440 francs.

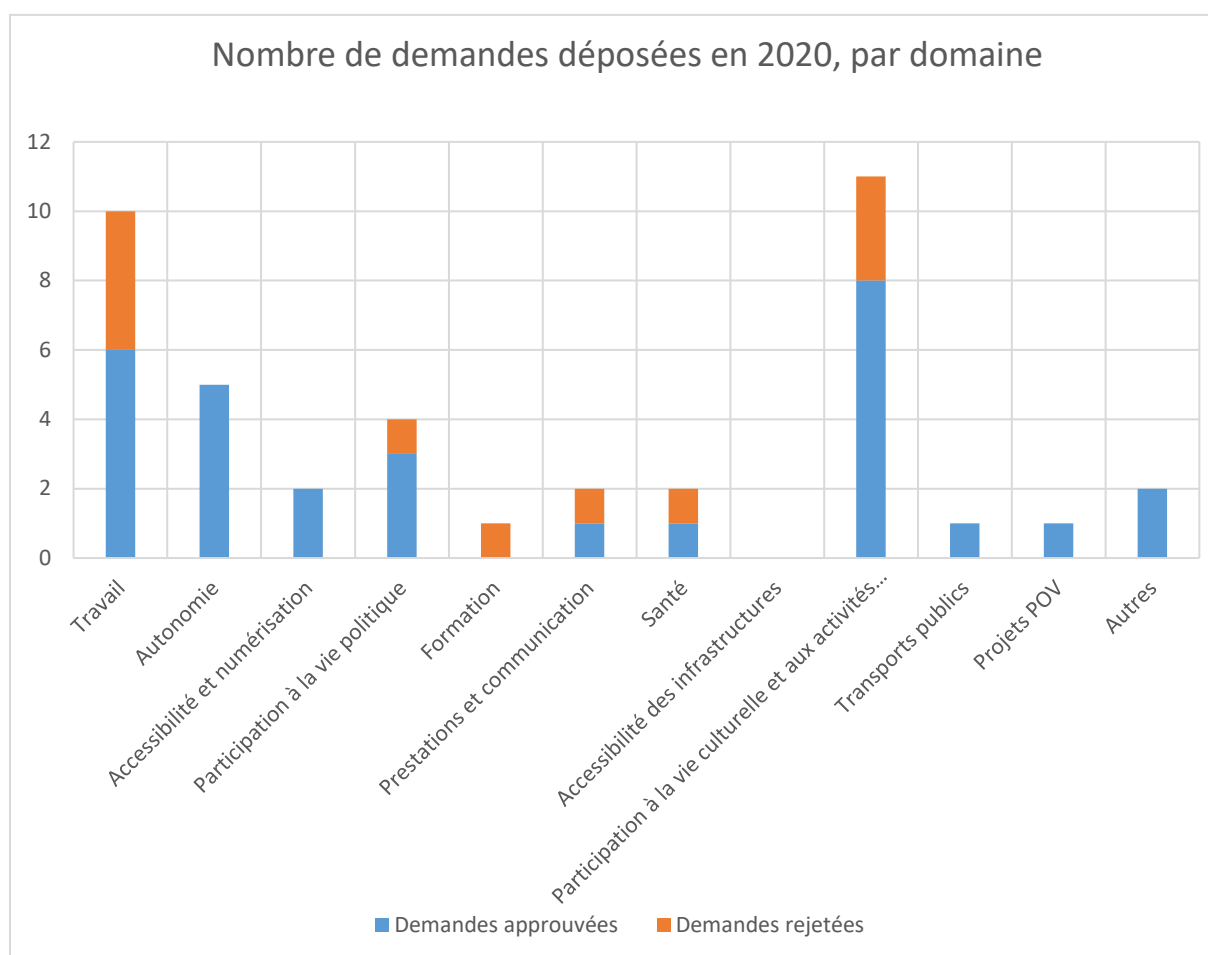
---

<sup>1</sup> Message du 11 décembre 2000 relatif à l'initiative populaire « Droits égaux pour les personnes handicapées » et au projet de loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées, FF 2001 1605 ss., p. 1676 ; cf. commentaire relatif à l'art. 17 OHand.

## Domaines soutenus

La Confédération peut financer des projets dans différents domaines. Les thèmes prioritaires pour la période 2018-2021 sont définis dans le rapport du Conseil fédéral sur la politique en faveur des personnes handicapées.

Pour promouvoir l'égalité de manière ciblée et sensibiliser plus fortement la population à un domaine spécifique, le BFEH se fixe des priorités stratégiques. En janvier 2017, il a lancé le programme prioritaire Égalité et travail. Il entend ainsi contribuer à l'accessibilité de l'environnement professionnel et à la suppression des facteurs discriminants dans le monde du travail. En 2020, le BFEH a reçu dix demandes d'aides financières concernant ce type de projets et il en a accepté six. En janvier 2018, il a par ailleurs lancé le programme prioritaire Autonomie, qui vise à promouvoir le libre choix de la structure de jour, le libre choix du domicile et des modalités de logement, la flexibilisation et la personnalisation des offres de soutien spécifiques, l'accessibilité des services et des infrastructures et la participation des personnes avec handicap aux décisions des autorités et des institutions. Cette orientation stratégique se reflète dans les statistiques sur les demandes reçues et approuvées en 2020 : cinq demandes (12 %) – toutes approuvées – concernent le thème de l'autonomie. Le graphique 1 ci-dessous présente le nombre de demandes déposées par domaine<sup>ii</sup> :



Graphique 1 : nombre de demandes déposées en 2020, par domaine (pour les données brutes, cf. annexe, [tableau 3](#))

<sup>ii</sup> Les « Projets POV » désignent les projets en faveur des personnes handicapées de la parole, de l'ouïe ou de la vue au sens de l'art 14, al. 3, de la loi du 13 décembre 2002 sur l'égalité pour les handicapés (LHand, RS 151.3).

Les tableaux ci-dessous fournissent des informations sur les demandes approuvées ([tableau 1](#)) et sur les montants effectivement versés ([tableau 2](#)) en 2020, par domaine.

**Tableau 1 : demandes approuvées en 2020, par domaine**

<b>Domaines</b>	<b>Demandes approuvées en francs</b>
Travail	1'309'000
Autonomie	378'000
Accessibilité et numérisation	55'440
Participation à la vie politique	528'200
Formation	-
Prestations et communication	70'000
Santé	18'900
Accessibilité des infrastructures	-
Participation à la vie culturelle et aux activités sportives et de loisirs	775'000
Transports publics	186'000
Projets POV	67'000
Autres	237'000
<b>Total</b>	<b>3'624'540</b>

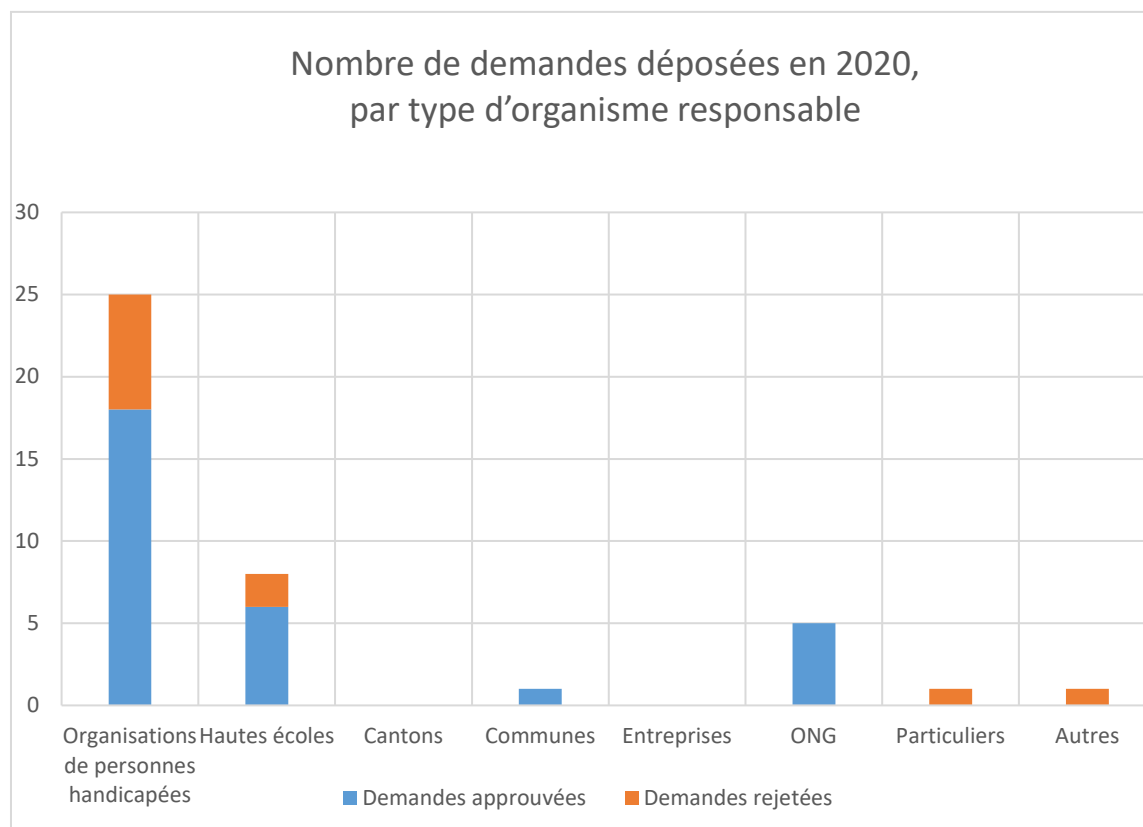
**Tableau 2 : montants versés en 2020, par domaine**

<b>Domaines</b>	<b>Montants versés, en francs</b>
Travail	756 000
Autonomie	175 000
Accessibilité et numérisation	5440
Participation à la vie politique	170 000
Formation	72 400
Prestations et communication	193 000
Santé	12 000
Accessibilité des infrastructures	-
Participation à la vie culturelle et aux activités sportives et de loisirs	511 833
Transports publics	-
Projets POV	54 000
Autres	363 000
<b>Total</b>	<b>2 312 673</b>

## Organismes responsables et portée des projets

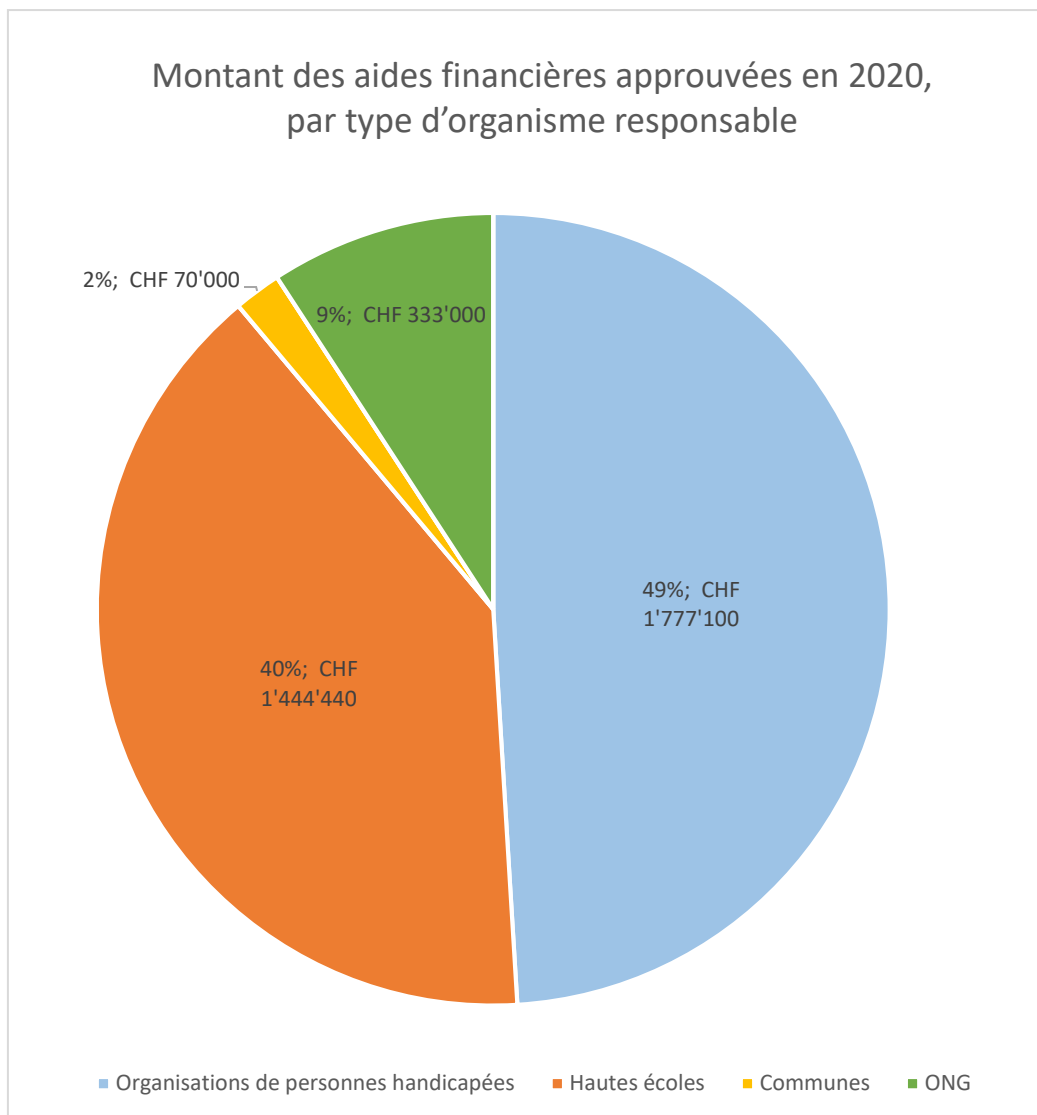
Les aides financières en faveur de l'intégration des personnes en situation de handicap sont attribuées à des organisations d'utilité publique œuvrant au niveau national ou d'une région linguistique, à des cantons ou des communes, mais aussi à des entreprises pour des projets pilotes destinés à favoriser l'intégration professionnelle (art. 16, al. 3, et 17 LHand).

Au cours de l'année sous revue, les demandes ont principalement été soumises par des organisations de personnes handicapées (25 demandes ; 60 %), des hautes écoles (8 demandes ; 20 %) et des ONG (5 demandes, 12 %). Le graphique ci-dessous présente le nombre de demandes déposées en 2020 par type d'organisme responsable.



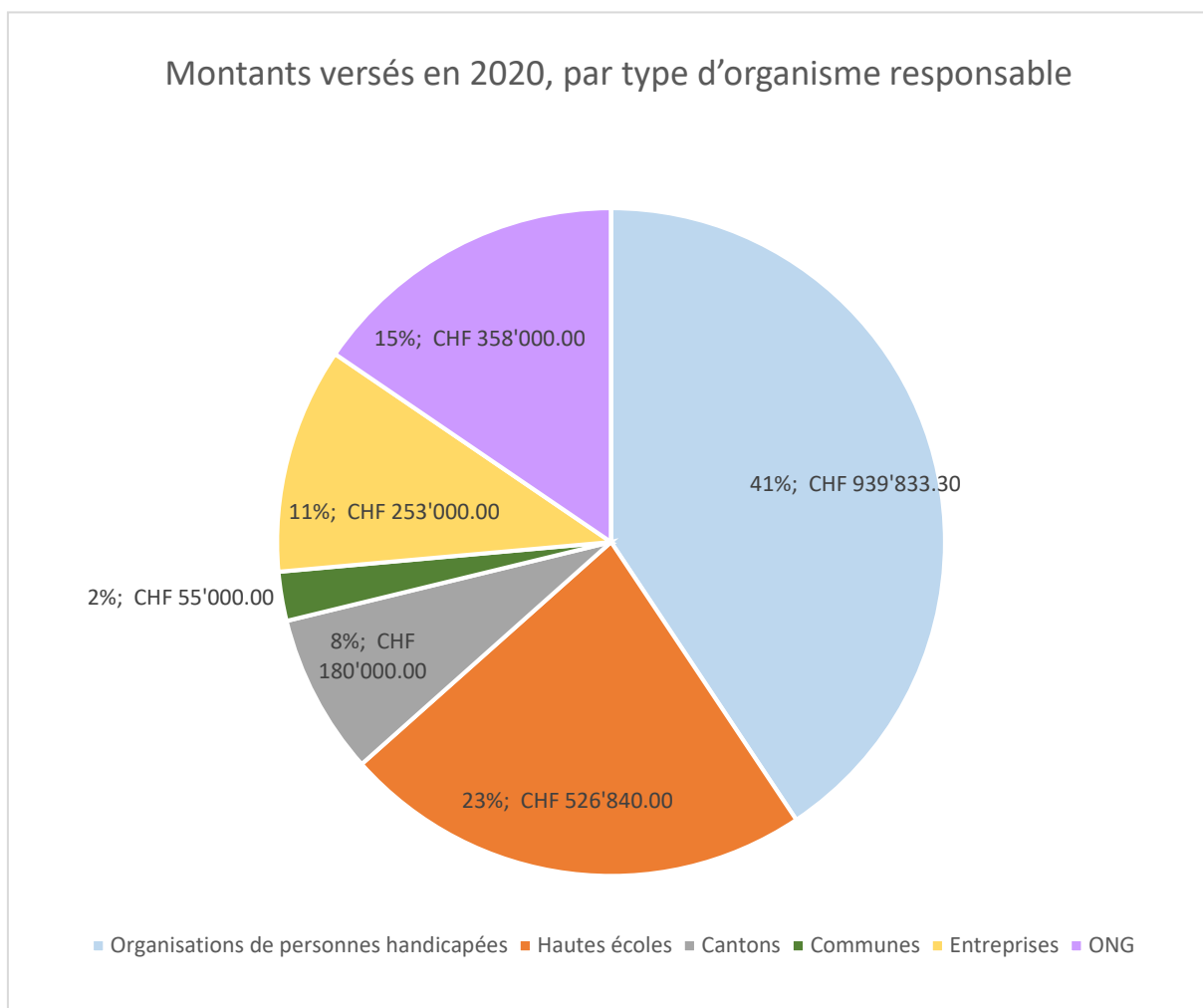
Graphique 2 : nombre de demandes déposées en 2020, par type d'organisme responsable (pour les données brutes, cf. annexe, [tableau 4](#))

Le graphique 3 ci-dessous illustre la répartition des montants des aides financières approuvées en 2020 par type d'organisme responsable : 49 % des nouvelles aides sont destinées à des organisations de personnes handicapées et 40 % à des hautes écoles.



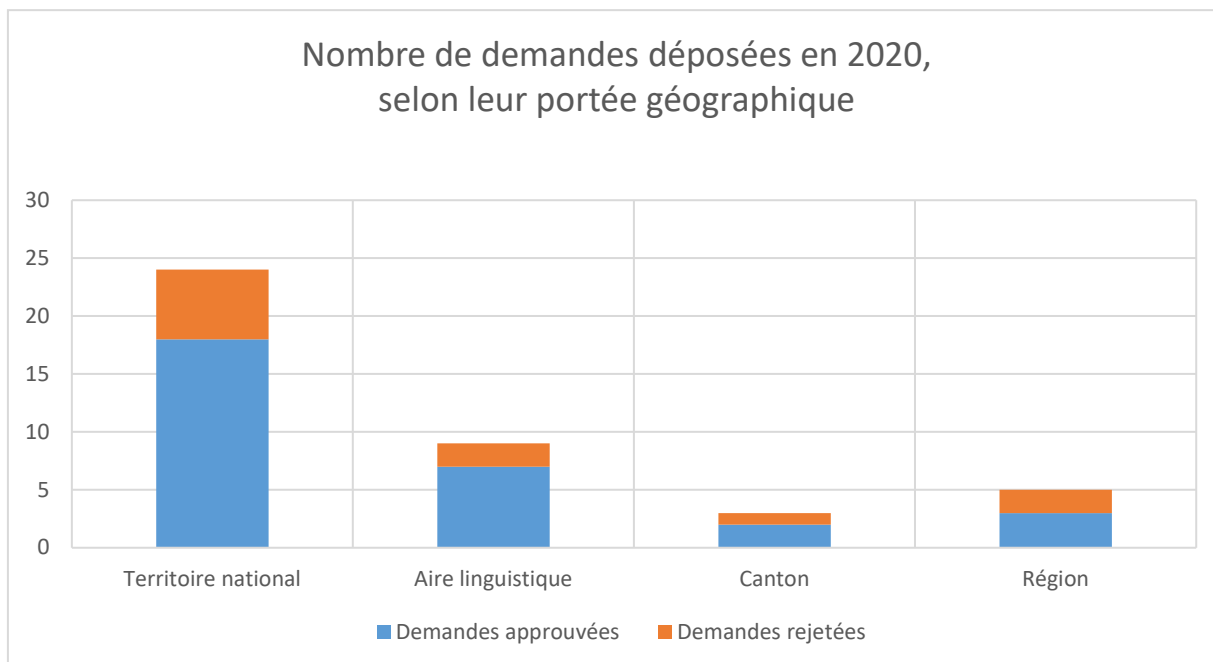
Graphique 3 : montant des aides financières approuvées en 2020, par type d'organisme responsable (pour les données brutes, cf. annexe, [table 8](#)).

Si l'on prend en compte la totalité des montants effectivement versés en 2020 (versements des aides financières approuvées avant 2020 et premières tranches des nouvelles aides financières), on constate que les organisations de personnes handicapées sont aussi les principales bénéficiaires (41 % des montants), suivies par les hautes écoles (23 %), les ONG (15 %) et les entreprises (11 %).



Graphique 4 : montants versés en 2020, par type d'organisme responsable (pour les données brutes, cf. annexe, [table 9](#))

Les projets soumis au BFEH expérimentent de nouvelles voies pour l'intégration à différents niveaux. En 2020, le BFEH a ainsi reçu 24 demandes ayant une portée nationale (cf. graphique ci-dessous). Ces demandes sont clairement majoritaires par rapport aux demandes concernant une région linguistique (9), une région géographique (5) ou un canton (3). Cela vaut aussi pour les demandes approuvées, avec 18 projets de portée nationale (60 %), contre 7 concernant une région linguistique (23 %), 3 de portée régionale (10 %) et 2 de portée cantonale (7 %).



Graphique 5 : répartition des projets par portée géographique pour l'année 2020 (pour les données brutes, cf. annexe, [tableau 5](#))

Les projets ont donc globalement une grande portée. Le fait que seules les organisations œuvrant au niveau national ou au niveau d'une région linguistique peuvent obtenir des aides financières (à l'exception des projets relevant du programme Égalité et travail) permet de garantir un large écho aux projets de portée régionale, même s'ils sont expérimentés au niveau local.

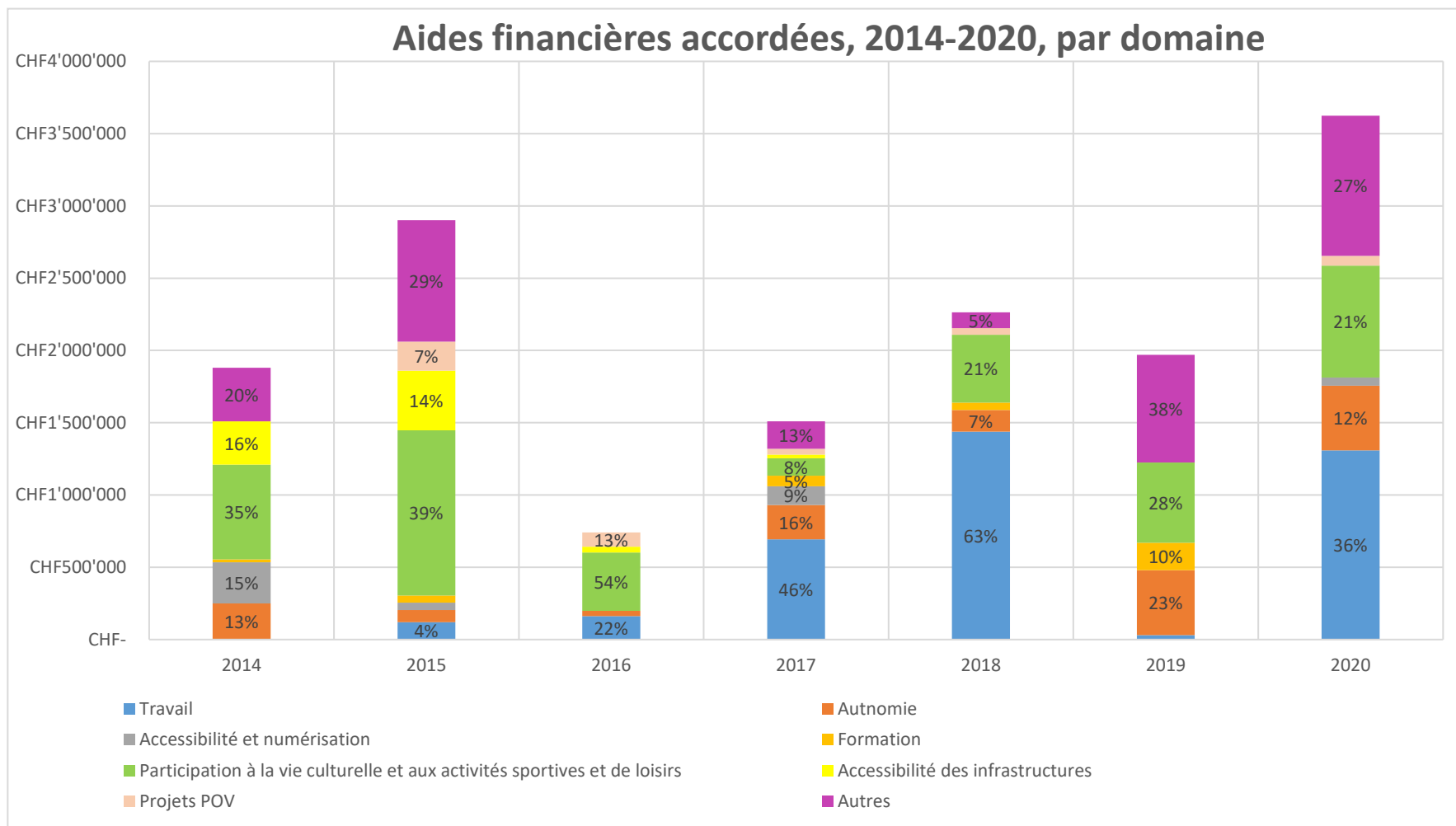
## Tendances

Le présent chapitre présente les principales tendances dans l'octroi des aides financières pour la période 2014-2020.

Si l'on se penche sur les domaines soutenus durant cette période, on constate qu'ils correspondent aux trois thèmes prioritaires du BFEH (égalité et travail, autonomie, accessibilité et numérisation, cf. graphique 6). En moyenne, la moitié des aides financières approuvées par le BFEH depuis 2017 sont destinées à des projets s'inscrivant dans ces trois thèmes prioritaires.

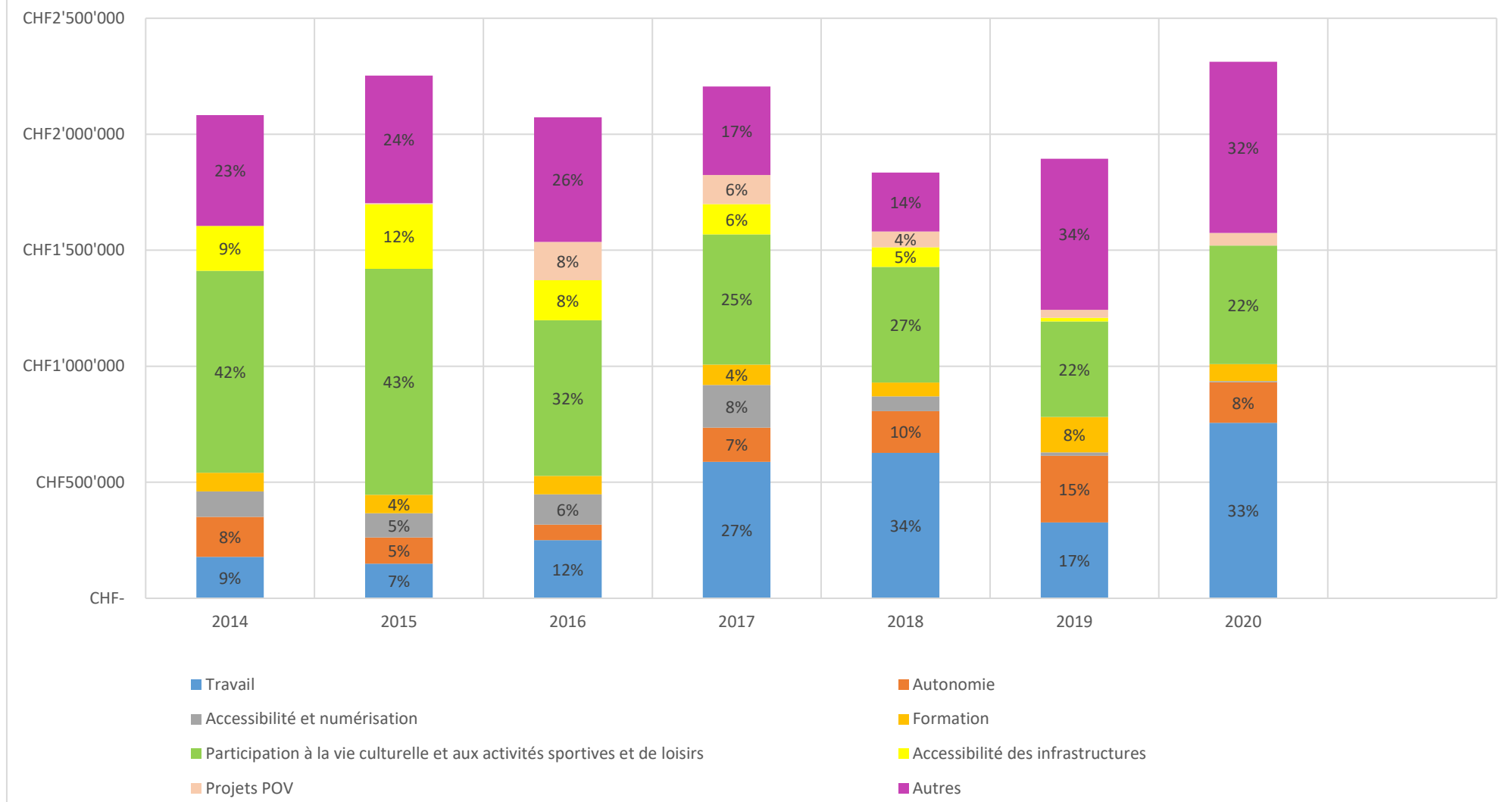
De même, au moins 30 % des montants effectivement versés depuis 2017 ont été octroyés à des projets en lien avec les trois programmes prioritaires du BFEH (cf. graphique 7).





Graphique 6 : aides financières approuvées, 2014-2020, par domaine (pour les données brutes, cf. annexe, [tableau 6](#))

### Montants versés, 2014-2020, par domaine

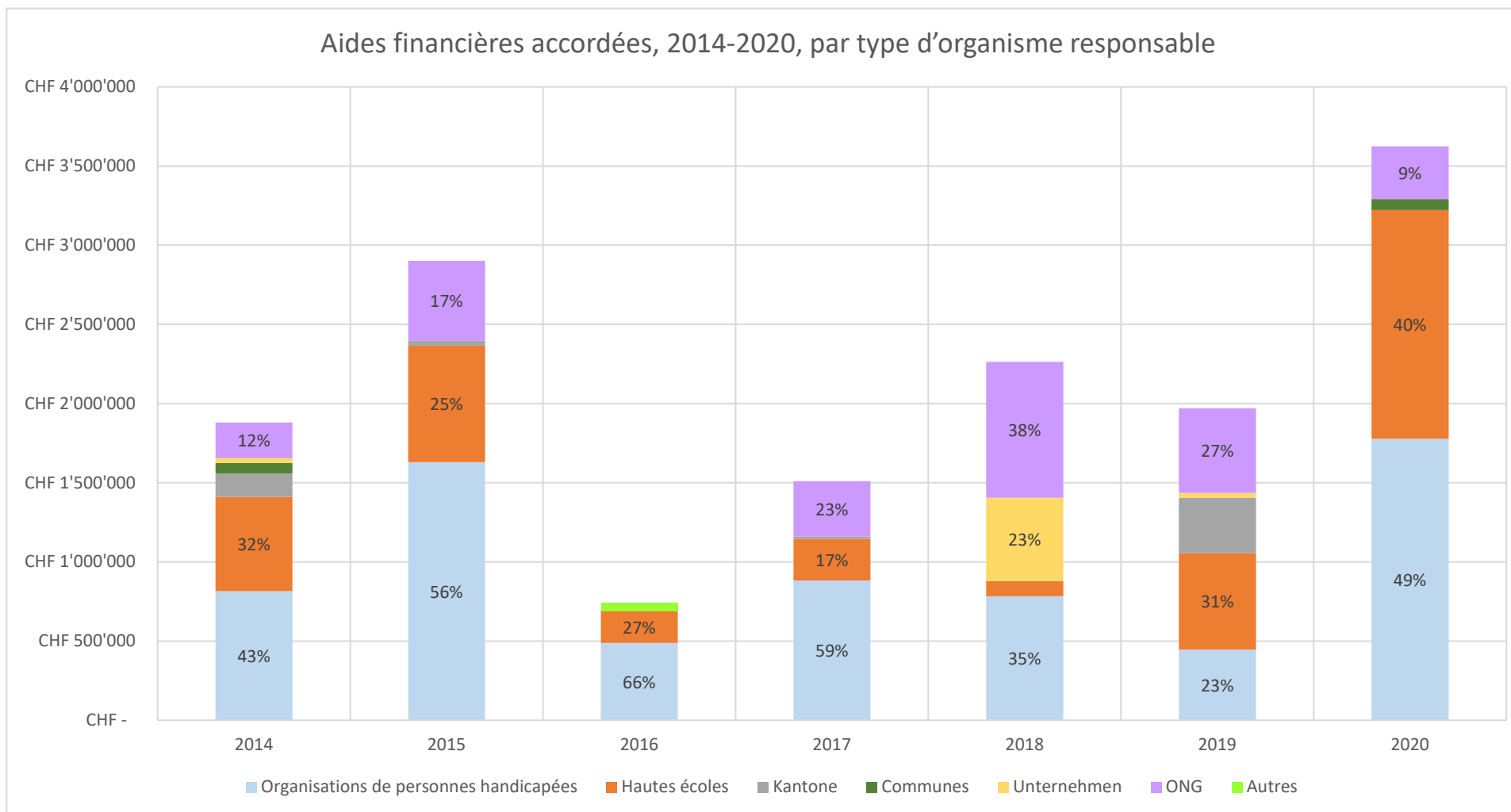


Graphique 7 : montants versés, 2014-2020, par domaine (pour les données brutes, cf. annexe, [tableau 7](#))

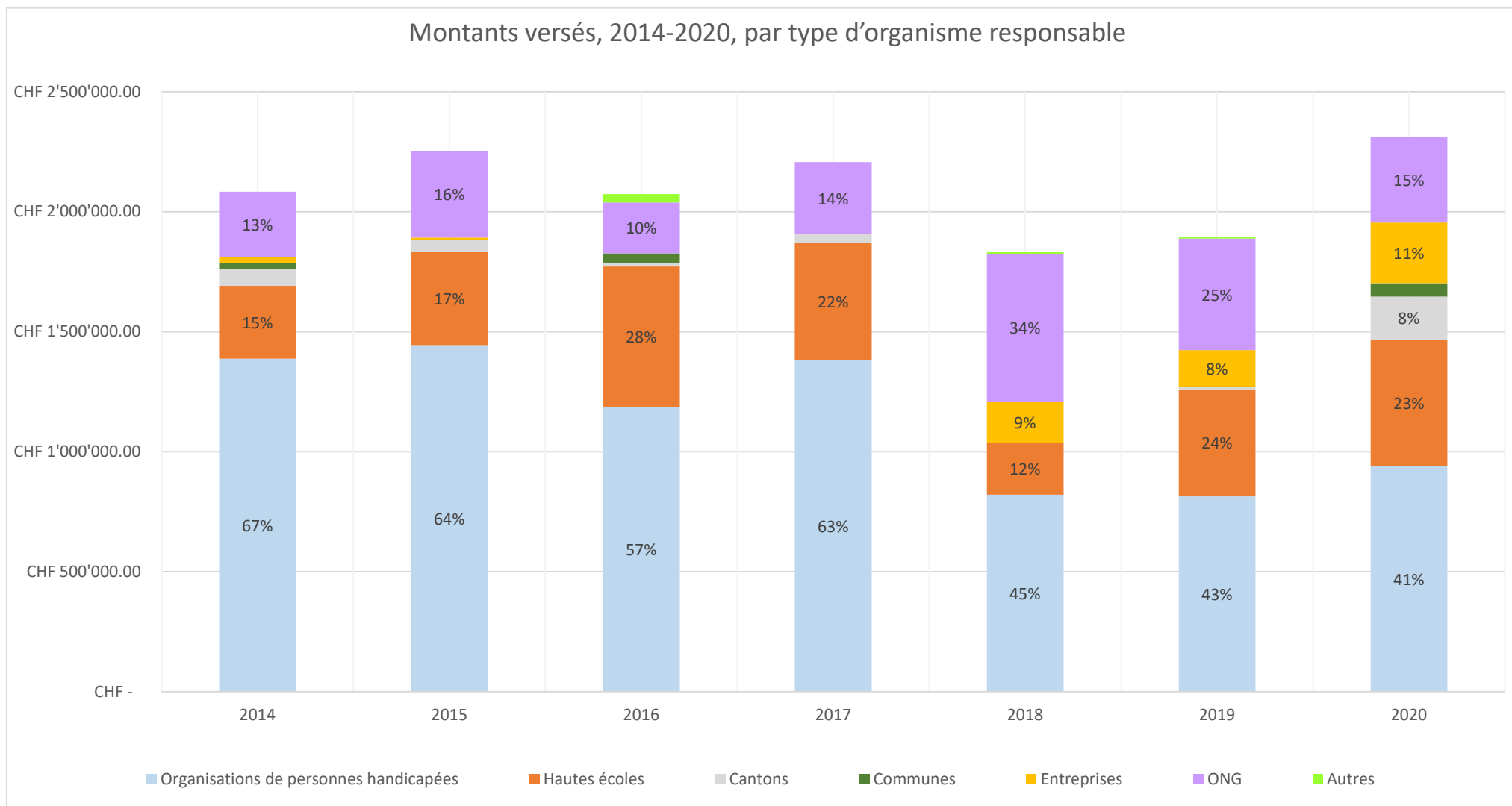


Si l'on se penche sur les bénéficiaires des aides financières durant la période 2014-2020, on constate que la plus grande partie des demandes approuvées (47 % en moyenne, cf. graphique 8) ainsi que la majeure partie des montants effectivement versés (41 % au moins, cf. graphique 9) étaient destinés aux organisations de personnes handicapées.

Les hautes écoles ont obtenu en moyenne 25 % des nouvelles aides financières accordées durant cette période et ont touché 20 % des montants effectivement versés. Quant aux ONG, elles ont bénéficié en moyenne de 18 % des nouvelles aides accordées durant cette période et de 18 % des montants totaux versés.



Graphique 8 : aides financières accordées, 2014-2020, par type d'organisme responsable (pour les données brutes, cf. annexe, [tableau 8](#))



Graphique 9 : montants versés, 2014-2020, par type d'organisme responsable (pour les données brutes, cf. annexe, [tableau 9](#))



## Annexe

Tableau 3 : nombre de demandes déposées en 2020, par domaine

	<b>Demandes approuvées</b>	<b>Demandées rejetées</b>	<b>Total</b>
<b>Total</b>	6	4	10
<b>Autonomie</b>	5	0	5
<b>Accessibilité et numérisation</b>	2	0	2
<b>Participation à la vie politique</b>	3	1	4
<b>Formation</b>	0	1	1
<b>Prestations et communication</b>	1	1	2
<b>Santé</b>	1	1	2
<b>Accessibilité des infrastructures</b>	0	0	0
<b>Participation à la vie culturelle et aux activités sportives et de loisirs</b>	8	3	11
<b>Transports publics</b>	1	0	1
<b>Projets POV</b>	1	0	1
<b>Autres</b>	2	0	2
<b>Total</b>	30	11	41

Tableau 4 : nombre de demandes déposées en 2020, par type d'organisme responsable

	<b>Demandes approuvées</b>	<b>Demandées rejetées</b>	<b>Total</b>
<b>Organisations de personnes handicapées</b>	18	7	26
<b>Hautes écoles</b>	6	2	8
<b>Cantons</b>	0	0	0
<b>Communes</b>	1	0	1
<b>Entreprises</b>	0	0	0
<b>ONG</b>	5	0	0
<b>Particuliers</b>	0	1	1
<b>Autres</b>	0	1	1
<b>Total</b>	<b>30</b>	<b>11</b>	<b>41</b>

Tableau 5 : nombre de demandes déposées, par portée géographique

Portée	<b>Demandes approuvées</b>	<b>Demandées rejetées</b>	<b>Total</b>
<b>Territoire national</b>	18	6	24
<b>Aire linguistique</b>	7	2	9
<b>Canton</b>	2	1	3
<b>Région</b>	3	2	5
<b>Total</b>	<b>30</b>	<b>11</b>	<b>41</b>

Tableau 6 : aides financières accordées, 2014-2020, par domaine, en francs

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Travail</b>	-	119 500	161 500	693 000	1 437 600	30 000	1 309 000
<b>Autonomie</b>	250 000	85 000	37 000	237 600	150 000	450 000	448 000
<b>Accessibilité et numérisation</b>	285 000	50 000	-	130 000	-	-	55 440
<b>Formation</b>	19 000	50 000	-	73 000	51 000	190 000	-
<b>Participation à la vie culturelle et aux activités sportives et de loisirs</b>	656 000	1 142 500	403 013	120 000	470 400	555 000	775 000
<b>Accessibilité des infrastructures</b>	299 000	414 000	40 000	26 000	-	-	-
<b>Projets POV</b>	-	200 000	100 000	40 500	45 000	-	67 000
<b>Autres</b>	371 000	840 500	-	190 000	110 000	745 500	970 100
<b>Total</b>	1 880 000	2 901 500	741 513	1 510 100	2 264 000	1 970 500	3 624 540



**Tableau 7 : montants versés, 2014-2020, par domaine, en francs**

	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
<b>Travail</b>	179 000	149 500	251 000	588 000	627 000	326 500	756 000
<b>Autonomie</b>	172 000	113 000	67 000	147 400	180 000	287 500	175 000
<b>Accessibilité et numérisation</b>	110 000	104 000	130 000	184 000	63 000	15 000	5440
<b>Participation à la vie politique</b>	20 000	CHF 80 000	50 000	-	25 000	150 000	170 000
<b>Formation</b>	80 000	80 000	80 000	88 000	60 000	153 000	72 400
<b>Prestations et communication</b>	75 000	125 000	155 000	73 500	1 500	230 000	193 000
<b>Santé</b>	120 000	216 000	129 000	144 671	95 000	55 000	12 000
<b>Accessibilité des infrastructures</b>	193 000	278 000	172 620	130 000	85 000	16 000	-
<b>Participation à la vie culturelle et aux activités sportives et de loisirs</b>	870 500	973 470	670 013	561 500	498 333	410 833	511 833
<b>Transports publics</b>	9750	-	-	-	-	12 500	-
<b>Projets POV</b>	-	5000	165 000	125 500	68 000	35 000	54 000
<b>Autres</b>	253 700	129 200	204 000	163 756	132 000	203 000	363 000
<b>Total</b>	2 082 950	2 253 170	2 073 633	2 206 327	1 834 833	1 894 333	2 312 673

**Tableau 8 : aides financières accordées, 2014-2020, par type d'organisme responsable, en francs**

	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
<b>Organisations de personnes handicapées</b>	815 000	1 630 500	489 000	883 500	783 600	447 500	1 777 100
<b>Hautes écoles</b>	595 000	736 000	201 013	263 000	96 000	608 000	1 444 440
<b>Cantons</b>	150 000	30 000	-	14 400	-	350 000	-
<b>Communes</b>	65 000	-	-	-	-	-	70 000
<b>Entreprises</b>	30 000	-	-	-	526 000	30 000	-
<b>ONG</b>	225 000	505 000	-	349 200	858 400	535 000	333 000
<b>Autres</b>	-	-	51 500	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>1 880 000</b>	<b>2 901 500</b>	<b>741 513</b>	<b>1 510 100</b>	<b>2 264 000</b>	<b>1 970 500</b>	<b>3 624 540</b>

**Tableau 9 : montants versés, 2014-2020, par type d'organisme responsable, en francs**

	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
<b>Organisations de personnes handicapées</b>	1 387 700	1 443 970	1 186 120	1 382 000	820 833	814 333	939 833
<b>Hautes écoles</b>	303 250	387 500	586 013	488 756	217 000	446 000	526 840
<b>Cantons</b>	70 000	51 000	14 000	35 571	-	9 500	180 000
<b>Communes</b>	25 000	-	40 000	-	-	-	55 000
<b>Entreprises</b>	24 000	10 000	-	-	170 000	153 000	253 000
<b>ONG</b>	273 000	360 700	212 500	300 000	617 000	465 000	358 000
<b>Autres</b>	-	-	35 000	-	10 000	6500	-
<b>Total</b>	<b>2 082 950</b>	<b>2 253 170</b>	<b>2 073 633</b>	<b>2 206 327</b>	<b>1 834 833</b>	<b>1 894 333</b>	<b>2 312 673</b>